



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1726

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2010 et l'organisation d'une manifestation dans le cadre des 50 ans de l'association

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1726**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2010 et l'organisation d'une manifestation dans le cadre des 50 ans de l'association**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En mai 2003, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'une charte de la participation qui donne le sens politique et les engagements pris par les élus afin de développer une démocratie plus décentralisée et participative dans l'agglomération. Encourager la participation citoyenne, développer le débat public, favoriser l'articulation entre les différentes échelles territoriales (quartier, commune, agglomération, etc.) et la participation des habitants à la vie de la cité sont les principaux objectifs poursuivis par l'ensemble des dispositifs de concertation mis en œuvre depuis l'adoption de la charte.

Pour associer pleinement les comités d'intérêts locaux (CIL) à ces démarches de concertation, la Communauté urbaine s'appuie fortement sur l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) du Grand Lyon, par ailleurs cofondateur du Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartiers (CARNAQ). L'UCIL, fédération fondée en 1960, regroupe 50 comités d'intérêts locaux ou comités d'habitants répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine et représente quelque 10 000 adhérents indirects.

Son action porte principalement dans les domaines suivants :

- l'information et la formation des habitants en matière d'urbanisme et de déplacements,
- la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine dans l'agglomération lyonnaise,
- la promotion du droit des habitants à participer à l'élaboration de la planification urbaine,
- l'environnement et le développement durable.

L'UCIL est ainsi un acteur relais important pour la Communauté urbaine. Membre du Conseil de développement, l'UCIL participe très activement aux réflexions et contributions sur l'élaboration de la stratégie et des politiques publiques d'agglomération (contribution sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT), chemins de fer de l'agglomération lyonnaise (CFAL), réforme territoriale, plan climat, etc.). L'UCIL est également membre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté urbaine et participe ainsi au suivi de la gestion des services publics et à la réflexion sur leur amélioration, en s'investissant au sein des groupes de travail "eau-assainissement" et "traitement des déchets-chauffage urbain". Enfin, sur les périmètres concernés, les CIL et l'UCIL s'investissent localement dans les processus de concertation mis en œuvre sur les projets d'aménagement, en particulier au travers des comités de suivi participatif (La Duchère, Carré de Soie, Lyon 8°, Bron, Confluence, etc.).

Une meilleure appréhension des enjeux d'agglomération par les membres de l'UCIL est essentielle pour faciliter et améliorer la participation de l'UCIL à l'ensemble de ces démarches. Ainsi, afin d'accompagner l'UCIL, la Communauté urbaine a souhaité, depuis 2006, la soutenir dans le développement de son rôle de sensibilisation de ses membres à une culture citoyenne d'agglomération.

Cette sensibilisation passe par un certain nombre d'actions, conduites et à poursuivre, par l'UCIL :

- information sur les enjeux d'agglomération, les politiques publiques et les grands projets de la Communauté urbaine,
- formation de ses membres aux différentes problématiques portant sur les grands enjeux d'agglomération,
- élargissement de l'UCIL à d'autres associations d'habitants.

Bilan de l'année 2009

En 2009, la subvention de 9 000€ attribuée par la Communauté urbaine a permis à l'UCIL de s'investir dans les démarches participatives conduites par la Communauté urbaine :

- tant sur les projets d'aménagement (Confluence, Carré de Soie, Rives de Saône, Sergent Blandan, rue Garibaldi, tunnel de la Croix-Rousse-pont Schuman, etc.) avec une participation importante aux comités de suivi participatifs,
- que dans les travaux des instances permanentes. Ainsi, au sein du Conseil de développement, 2 représentants sont membres du Bureau et s'y impliquent très fortement. Par ailleurs, les membres de l'UCIL participent à plusieurs groupes de travail, en particulier ceux de la mixité sociale déplacements et densité. Leurs contributions ont permis d'enrichir les publications du Conseil de développement.

L'UCIL participe également aux travaux de la CCSPL (groupes eau-assainissement et déchets-chauffage urbain) ainsi qu'à la commission intercommunale d'accessibilité.

Par ailleurs, au cours de cette année, l'UCIL a poursuivi ses actions de formation et d'information auprès des CIL, tout en cherchant à élargir et densifier son périmètre d'intervention (autres associations d'habitants, réactivation de CIL dans des quartiers où ils ont disparu et projet de fédération régionale Rhône-Alpes).

Enfin, l'année 2010 marque les 50 ans de la création de l'UCIL. A cette occasion, l'UCIL a organisé une journée de réflexion et d'échanges autour des thématiques qui font la ville d'aujourd'hui : aménagement urbain, transports et participation des habitants.

Considérant l'intérêt de ces démarches et réflexions, il est proposé au Conseil que la Communauté urbaine participe, à hauteur de 12 000 € au soutien de ces actions pour l'année 2010 :

- 9 000 € au titre d'un soutien pour les actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération,
- 3 000 € de soutien exceptionnel dans le cadre des 50 ans de l'association.

Budget prévisionnel 2010 de l'UCIL

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Salaires et charges salariales, formation	17 680	Subventions :	
		- CIL	4 260
		- ville de Lyon	4 500
		- Communauté urbaine de Lyon	9 000
		- Conseil général	9 000
Logistique, organisation	12 180	Prestations de services	3 100
50 ans de l'UCIL		- Subvention exceptionnelle Communauté urbaine de Lyon	3 000
- communication	1 400	- Vente ouvrages (50 ans et	

- tables rondes, ateliers, animations	2 600	transports) :	
- publication ouvrages (cinquantenaire et transports)	10 000	. prévendus	5 000
		. vente au public	1 000
		- Partenaires privés	5 000
Total	43 860		43 860

Un bilan d'activités sera remis par l'UCIL et une évaluation sera réalisée par la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de la fédération de l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) répartie comme suit :

- 9 000 € au titre d'un soutien pour les actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération,
- 3 000 € de soutien exceptionnel dans le cadre des 50 ans de l'association,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'UCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.